

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics
A Paris, le 17 octobre 2019

Compte-rendu du comité technique ministériel du 17 octobre 2019

Le CTM était présidé par Madame Sophie DELAPORTE Secrétaire générale du MAA.

FO Agriculture était représentée par: Jean-Christophe LEROY, Christine HEUZÉ, Stéphane TOUZET, Anaïs VILLAIN, Thierry ELEOUET, Xavier SIMON, Amélie RÉGNIER et Isabelle GIOUANOLI.

En réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales, les réponses ont été peu nombreuses et semblent un peu déconnectées de la réalité du terrain.

« Le droit et le dialogue social doivent être respectés ! »

CHSCT

Concernant la disparition des CHSCT, pour notre administration, il ne s'agit pas d'une disparition mais d'une réorganisation.

Pour **FO Agriculture** la disparition de ces instances en tant que telle, désengage le Ministère de ses responsabilités.

Transformation de l'action publique

L'administration souhaite nous donner un maximum d'informations, mais beaucoup des chantiers ouverts sont interministériels et les propositions faites par le MAA doivent être conformes aux directives du Premier ministre ou de la Fonction publique.

Secrétariats généraux communs (SGC)

L'inquiétude des agents est légitime. Des outils interministériels sont mis en place. Pour les agents concernés, leur intérêt professionnel est de suivre leur mission. S'ils ne les suivent pas, ils ne pourront plus exercer dans les services dans lesquels ils sont aujourd'hui. Ils devront changer de poste en faisant candidature sur des postes ouverts.

Le MAA préconise pour les agents qui intégreront ce service la position normale d'activité (PNA) mais précise que les agents garderont le choix quant aux modalités de

départ (entre PNA /détachement /intégration directe...).

Les IGAPS seront chargés d'analyser la situation avec l'agent et de faire remonter la proposition la mieux adaptée au cas de l'agent. De plus, les agents conserveront un droit au retour. La SG reconnaît qu'il n'est pas normal que les collègues retenus comme préfigureurs assument à la fois les missions de préfiguration et leurs missions actuelles de SG. La reconnaissance de cette réforme comme une **restructuration**, demandée par l'ensemble des OS, est en cours de discussion en interministériel et n'est pas encore décidée. Les agents auront un droit au retour, sous réserve de se trouver un poste.

FO Agriculture attire l'attention de l'administration sur de nombreux cas d'anxiété et de directeurs qui ne jouent pas le jeu (exemple: *proposition de postes en abattoir pour les agents ne voulant pas intégrer les futurs SGC*).

Décentralisation d'une partie du FEADER

Les positions des différents conseils régionaux ne sont pas homogènes. Lors du congrès des Régions de France, le Premier ministre a réaffirmé le transfert. L'administration indique que les conseils régionaux ont tout intérêt à se montrer accueillants avec les collègues transférables, sous peine de perdre des compétences importantes.

MOINS DE COMPETENCE, C'EST UN RISQUE ACCRU D'APUREMENT.

INFOMA / ODEADOM : quel avenir ?

- INFOMA :

Une alerte avait déjà été faite par la Cour des comptes qui dénonçait l'organisation actuelle. La circulaire du Premier ministre accélère les choses. C'est pourquoi le directeur de l'INFOMA et la directrice de VetAgro Sup ont été missionnés pour proposer une nouvelle organisation garantissant la pérennité et les capacités de formation mais aussi la sécurisation des personnels.

- ODEADOM :

Passage aussi sans tabou. Ce sujet est suivi de très près par l'Élysée et Matignon. Le schéma n'est actuellement pas défini. Deux ministères sont impliqués, le MAA et le ministère de l'Outre-mer (MOM).

RIFSEEP

L'administration nous a confirmé officiellement la mise en place du RIFSEEP pour les IAE et les TSMA **à compter du 1er janvier 2020** (et non au 1er janvier 2019).

Le guichet unique a validé les barèmes globalement **sauf ceux des montants plafonds** qui ont été abaissés. Le passage se fera effectivement durant le 1er trimestre 2020. Donc, aucun changement pour l'année 2019. Les agents qui demandent une mobilité lors des CAP d'automne ont tout intérêt à vérifier la cotation de leur prochain poste. En cas de changement négatif de groupe, ils auront tout intérêt à prendre leur nouveau poste avant le 1er janvier prochain, afin d'éviter toute mauvaise surprise.

FO Agriculture souhaite rester sur la cartographie et ne pas parler de quotas ni de pourcentage.

Les agents seront informés de la cotation de leur poste et pourront faire un recours pour la contester.

A retenir :

- La cartographie est validée et peut donc être portée à la connaissance des agents, tout comme les barèmes (sauf plafond).
- Sur 2020, le MAA sera capable de faire une campagne de modulation pour les IAE et TSMA.
- Pour 2019, la modulation sera identique à celle de 2018 sauf pour quelques cas signalés.
- Concernant les recours primes (en CAP) favorables à l'agent, ils seront pris en compte dans le calcul 2019.
- Le calcul de la garantie indemnitaire 2020 se fera par rapport à 2019 sur l'ensemble des primes de l'année.

Plan de requalifications

Même si **FO** salue l'engagement du MAA pour la défense de ce dossier dans un contexte très tendu, les réponses ne sont pas à la hauteur de nos attentes légitimes.

L'administration avance qu'elle n'a aucune marge de manœuvre sur le texte qu'elle propose aujourd'hui au vote, ce texte ayant été validé par la DGAFP. Le CTM n'a donc qu'un rôle d'enregistrement.

A retenir :

Deux amendements afin d'augmenter les pourcentages de promotions de certains corps ont été proposés par une organisation syndicale et mis au vote.

FO Agriculture a voté POUR ces deux amendements qui étaient plus favorables aux agents

Néanmoins, l'administration les a rejetés et a proposé au vote le plan de requalification prévu initialement.

Les pourcentages retenus pour la période 2019/2022 sont les suivants :

- De AA en SA la proportion pouvant être appliquée est 65 % de 5 % de l'effectif du corps d'accueil au titre de chacune des années 2019 à 2022.
- De SA en attaché : le plan de requalification est basé sur un concours interne 50 promotions réparties entre 2019 et 2020 (nous n'avons pas de pourcentage).
- De ATFR en TFR : 65 % de 5 % de l'effectif d'accueil
- De TSMA en IAE : le calcul varie en fonction des années :
 - 2019 : 53% de 5 % de l'effectif du corps d'accueil,
 - 2020 : 51% de 5 % de l'effectif du corps d'accueil,
 - 2021 et 2022 50 % de l'effectif du corps d'accueil.
- De TFR en AI c'est 80 % de 5 % de l'effectif du corps d'accueil. Pour **FO** même avec 80%, cela fait peu de postes ouverts : 4 AI sur 4 ans (16 au bout de 4 ans). Cela va générer beaucoup de frustration pour les agents. Il ne faudra pas que les agents de l'enseignement technique soient oubliés. Il y avait un engagement de l'administration pour étudier les missions de catégorie A dans la filière FR dans le technique. C'est comme cela que la fusion nous a été vendue en 2012 !

FO demande aussi de la requalification d'AI en IE et d'IE en IR.

Pour plus de détails, voir le CR FO du groupe de travail du 4 octobre 2019.

FO Agriculture défendant les intérêts des agents a **voté favorablement** ce texte bien que ce plan ne soit pas à la hauteur des attentes légitimes des personnels concernés.

Brexit

Cela fait 6 mois que l'administration nous ressort le même plat malgré l'opposition unanime des OS. La seule modification est la « réduction » de la durée quotidienne à 12h au lieu de 12h15 en enlevant le 1/4 d'heure de transmission qui n'était pas réglementaire ! 1/4 qui devra tout de même être exécuté et entraînera forcément du temps de travail supplémentaire. Ces textes ont été soumis à l'avis du CHSCT ministériel du 15 Octobre 2019 avec un vote unanimement contre.

Nous avons rappelé l'inquiétude des agents, la peur que leur contrat ne soit pas reconduit, les risques du travail de nuit. Nous craignons pour les futures conditions de travail de nos collègues.

Le médecin du travail du MAA présent a mis en garde contre ces horaires décalés. À notre question concernant les cycles de nuit en 3/8 ou en 2/12 et les risques sur la santé, elle nous a confirmé que le cycle 3/8 était plus favorable. Le MAA n'a aucunement l'intention de reconsidérer son choix.

Suite à la lettre de Mme la Directrice du cabinet en réponse à notre demande d'entretien, plusieurs questions ont été posées :

- S'il est inexact de considérer que le cycle n'autorise qu'un seul week-end (samedi et dimanche) sur 5 semaines, de combien de week-end entiers pourront bénéficier les agents sur 5 semaines ? **Pas de réponse.**
- Le cycle des 3/8 ne répondrait pas aux exigences d'un contrôle les fins de semaine ?
- Pourquoi ? Dans quelle mesure un contrôle de début de semaine en 3/8 ou de fin de semaine en 3/8 ne répondrait pas aux exigences d'un contrôle alors que les cycles sont de 7 jours sur 7 / 24h sur 24h. **Pas de réponse. Mais nous savons que ce cycle ne répondrait pas aux contraintes budgétaires de l'administration, au détriment de la santé des agents.**

Aux questions plus techniques et d'organisation locale, l'administration se décharge et affirme que toutes ces modalités auront vocation à être examinées dans les CT locaux et fixées par les RIALTO.

FO Agriculture sera vigilante quant à la rédaction et la modification des RIALTO en local.

FO Agriculture dénonce l'attitude de directions locales faisant miroiter, de manière infondée, le doublement de la rémunération des agents contractuels grâce au cumul des heures supplémentaires et des heures de nuit.

Ce qu'il faut retenir :

- Les agents bénéficieront de 45 minutes de pause méridienne et de 2 fois 20 minutes de pauses réglementaires sur leur journée de 12 heures.
- Les compensations de nuit seront mises en place comme prévu. Les indemnités de nuit seront revalorisées mais les agents ne doubleront pas leur salaire comme annoncé à certains agents en place.
- Un comité de suivi sera mis en place comprenant les différents acteurs locaux concernés
- Au niveau de la médecine du travail les agents bénéficieront du suivi renforcé (déjà prévu par les textes en cas de travail posté ou de nuit et de pénibilité particulière)
- Concernant les heures supplémentaires l'administration confirme qu'il n'y aura pas d'heures supplémentaires. En cas de nécessité, il faudra chercher des effectifs supplémentaires dans les structures avoisinantes (DRAAF DDI...). Madame la Secrétaire générale affirme que les agents n'auront pas à effectuer d'heure supplémentaire.

L'ensemble des OS a voté à nouveau contre les 3 projets présentés lors de ce CT.

En conséquence un nouveau CTM sera convoqué le 25 octobre prochain.

MIREX : la France coupée en quatre !

Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 1er octobre 1990 relatif à l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole

Pour **FO**, cette opération de restructuration s'inscrit dans la continuité de la suppression des emplois dans le cadre d'AP 2022. Même si la sécurisation des examens est la première des priorités, cette restructuration ne réglera pas l'ensemble des problèmes.

Suite à un rapport de la Cour des comptes en 2015, la DGER a décidé de réorganiser la mission examen de l'enseignement technique agricole, pointé comme le 2ème risque le plus important de la DGER, en 4 guichets localisés auprès des DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne et Occitanie. Chaque MIREX sera compétente sur une zone géographique inter régionale.

100 agents sont concernés. Pendant une période transitoire, jusqu'en 2023, ils peuvent choisir de suivre leur mission ou de prendre un autre poste. Il y aura accompagnement individualisé par les IGAPS et formation des agents.

L'administration rappelle que cette restructuration s'effectue à effectif constant et n'entraînera pas de suppression d'emplois.

Pour les examens à faible effectifs (maréchal-ferrant, canins-félins), il y aura coordination nationale entre les MIREX. Le choix des sujets restera également national.

FO a voté CONTRE.

Avis sur le projet d'arrêté désignant une opération de restructuration au sein de services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ouvrant droit à la prime de restructuration de service, à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint et à l'indemnité de départ volontaire :

Bien que défavorable aux restructurations prévues dont la création des MIREX, **FO Agriculture** demande et obtient que cet arrêté prenne effet avant la validation des CAP d'automne.

Vote sur l'arrêté : toutes les OS ont voté favorablement.

Questions diverses :

Utilisation de son véhicule personnel pour mission. Nous avons des remontées sur des montants de remboursements inférieurs à la note de service : pouvez-vous préciser les conditions et les montants exacts des remboursements kilométriques ?

Taux officiel ou taux SNCF ?

- Convenance personnelle : base SNCF
- Besoin de service : base kilométrique

Quid des agents qui ont du matériel et qui ne peuvent pas utiliser le train ou sur le fait que l'administration ne puisse plus payer le kilométrage réel ?

Réponse évasive de l'administration qui donne l'impression de ne pas être concernée

FO Agriculture communiquera des exemples précis à l'administration.

Télétravail à l'ONF

L'ONF freine la mise en place de cette mesure.

Pour FO Agriculture, tous les agents, dont les missions sont compatibles au télétravail et formulant une demande, doivent pouvoir en bénéficier.

Modulation du CIA de la filière formation recherche (FR)

Pour éviter les dérives, l'augmentation du CIA est plafonnée et, pour un agent dont le taux est inférieur à 100 %, est comprise entre 0 à 20 %. En 2018, les agents ont tous démarré avec une modulation moyenne. Ils ne pourront donc pas dépasser 70 % en 2019, ce que FO dénonce. L'administration argumente que les barèmes de la filière FR ont été revalorisés en 2019 et demeurent supérieurs à ceux de la filière FR au MESRI (universités). De plus un CIA exceptionnel avec quota sera laissé à la discrétion des chefs d'établissements pour récompenser les agents qui ont fait un travail exceptionnel.

FO dénonce le CIA exceptionnel, porte ouverte au clientélisme. FO rappelle qu'en 2007, elle avait réussi à obtenir l'harmonisation des primes entre filière administrative et filière FR. FO continuera d'exiger cette harmonisation et vient de lancer une action dans ce sens.

Vos représentants FO Agriculture



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

